

Session 2008

**CONCOURS INTERNE  
D'ADJOINT ADMINISTRATIF  
DE PREMIERE CLASSE**

**EPREUVE ECRITE**

**Durée 1heure30 - Coefficient 3**

---

**Lundi 14 avril 2008**  
**10 h 00 - 11 h 30**

**Rédaction d'une lettre administrative courante**

Ce document comporte 6 pages numérotées de 1 à 6.

Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

Si la rédaction de votre devoir vous impose de mentionner des noms de personnes ou de villes et si ces noms ne vous sont pas précisés dans le sujet que vous avez à traiter, vous utiliserez des lettres pour désigner ces personnes ou ces villes (X..., Y..., Z...).

Il vous est rappelé que votre identité ne doit figurer que dans la partie supérieure de la bande en-tête de la (les) copie(s) mise(s) à votre disposition. Toute mention d'identité portée sur toute autre partie de la (les) copie(s) que vous remettrez en fin d'épreuve (2<sup>ème</sup> partie de la bande en-tête, dans le texte du devoir, en fin de copie ...) mènera à l'annulation de votre épreuve.

Tournez la page S.V.P.

# S U J E T

Vous êtes adjoint administratif à la division des collèges d'une Inspection Académique X.

Votre chef de division vous demande de préparer une réponse à la présidente de la section départementale d'une fédération de parents d'élèves qui souhaite connaître les conditions et les modalités de mise en œuvre de l'accompagnement éducatif en collège, et plus particulièrement :

- les établissements et les élèves concernés.
- le rôle du conseil d'administration.
- le contenu pédagogique : le dispositif se limite-t-il à l'aide aux devoirs ?
- les modalités d'encadrement.

## **Document 1 - pages 2 et 3 -**

***- circulaire n° 2007-115 du 13 juillet 2007 - MEN/DGESCO***

Complément à la circulaire de préparation de la rentrée 2007 : mise en place de l'accompagnement éducatif dans les établissements de l'éducation prioritaire.

## **Document 2 - pages 4 à 6 -**

***- rencontre autour de l'accompagnement éducatif.***

Discours de M. Xavier Darcos du 19 juillet 2007.



## Enseignements élémentaire et secondaire

## Document 1

### ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

Complément à la circulaire de préparation de la rentrée 2007 : mise en place de l'accompagnement éducatif dans les établissements de l'éducation prioritaire

NOR : MENE0701447C

RLR : 510-0 ; 520-3

CIRCULAIRE N°2007-115 DU 13-7-2007

MEN

DGESCO

B3-2 - B3-3

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux IEN chargés de circonscription du 1er degré ; aux principaux de collège*

« La circulaire » n° 2007-011 du 9 janvier 2007 sur la préparation de la rentrée 2007 est **complétée** comme suit, dans la partie 3 "L'égalité des chances mieux garantie".

#### Objectifs et publics

Afin de favoriser la réussite de tous, il est demandé aux collèges de mettre en place un "accompagnement éducatif" hors temps scolaire. Destiné à partir de la rentrée 2007 à l'ensemble des collèges (publics et privés) de l'éducation prioritaire, et, notamment, des réseaux "ambition réussite", ce dispositif a vocation à s'étendre à l'ensemble des collèges à la rentrée 2008 et, par la suite, à l'ensemble des écoles, des collèges et des lycées.

D'une durée indicative de 2 heures, cet accompagnement sera organisé tout au long de l'année en fin de journée après la classe, quatre jours par semaine.

L'organisation de cet accompagnement éducatif répond à une forte demande sociale de prise en charge des élèves après les cours. Il s'agit d'assurer en toute équité à chaque élève, quel que soit son milieu familial, l'encadrement de son travail personnel, l'épanouissement par la pratique du sport et l'ouverture au monde de l'art et de la culture, conditions nécessaires au bon déroulement de sa scolarité. Ce dispositif contribuera ainsi à l'égalité des chances entre tous les élèves.

Cet accompagnement sera offert aux élèves volontaires de tous les niveaux d'enseignement. Il est souhaitable que les élèves de 6ème en bénéficient largement afin de faciliter leur adaptation au collège et de construire les bases de leur réussite scolaire.

Il doit proposer, sans être limitatif, trois domaines éducatifs également essentiels à un parcours de réussite :

- l'aide aux devoirs et aux leçons ;
- la pratique sportive ;
- la pratique artistique et culturelle.

#### Contenus pédagogiques

Pendant le **temps d'aide aux devoirs et aux leçons**, les élèves sont accueillis, selon les cas, pour approfondir le travail de la classe ou réaliser les devoirs demandés par les enseignants et trouver une aide si nécessaire. Ils peuvent aussi bénéficier de moments d'apprentissages différents s'ils n'ont pas besoin d'aide particulière.

Diverses activités peuvent être envisagées : aide méthodologique, approfondissement disciplinaire, lecture, travail sur projet interdisciplinaire, recherches documentaires...

En ce qui concerne le niveau de 6ème, l'accompagnement éducatif prendra plus particulièrement la forme d'études dirigées, si possible assurées par un enseignant, afin d'accompagner les élèves aussi bien dans les acquisitions d'ordre méthodologique que dans les apprentissages fondamentaux, notamment en début d'année.

Les **activités sportives** prendront appui notamment sur les possibilités offertes localement par les associations sportives et tout particulièrement l'association sportive du collège.

Pour la **pratique artistique et culturelle**, tous les domaines et toutes les formes de l'art et de la culture sont à envisager. Il conviendra de mettre l'accent sur les activités de découverte culturelle, d'expression et de création artistiques qui aboutissent à des

réalisations concrètes par les élèves. La mise en œuvre de ces actions s'inscrit nécessairement dans le cadre des partenariats culturels locaux qui sont à poursuivre et à approfondir.

L'accompagnement éducatif doit également favoriser l'accès des élèves aux techniques usuelles de l'information et de la communication et permettre une utilisation riche et variée des outils numériques.

En collège, toutes les solutions permettant l'accès au centre de documentation et d'information pendant les créneaux horaires de l'accompagnement éducatif seront donc recherchées.

#### Modalités de mise en œuvre

Tous les collèges de l'éducation prioritaire sont concernés. Certains bénéficiant déjà d'actions d'accompagnement, il ne s'agit pas de les remplacer mais d'organiser l'accompagnement éducatif en coordination et en complémentarité avec les dispositifs qui existent localement, en partenariat étroit avec les collectivités territoriales et les autres services de l'État.

Le projet d'accompagnement éducatif des élèves sera présenté au conseil d'administration et intégré au projet d'établissement.

Les trois domaines (aide aux devoirs et aux leçons, pratique sportive, pratique artistique et culturelle) seront offerts, mais la part respective de chacun d'entre eux peut varier au cours de la semaine et pendant l'année, selon les formules adaptées à l'établissement. Il est toutefois indispensable que les élèves bénéficient d'activités relevant bien des trois domaines, en fonction de leurs besoins et de leurs motivations.

Dès la rentrée scolaire, le chef d'établissement veillera à informer les familles de la mise en œuvre de ce dispositif et à établir à leur intention un document d'information explicitant les procédures d'inscription et les indications sur les contenus proposés.

L'inscription à l'accompagnement éducatif requiert l'autorisation parentale et se fera selon les modalités habituelles. Ces informations seront mises en ligne sur le site internet des établissements qui en disposent. Le site internet académique mentionnera également l'ensemble des établissements offrant ce nouveau dispositif aux familles.

Même si la plupart des activités se dérouleront dans les locaux scolaires, certaines activités sportives et culturelles pourront avoir lieu à l'extérieur de l'établissement afin de bénéficier des structures locales existantes.

Cet accompagnement éducatif prendra appui sur les dispositifs existants dans les collèges. Le concours des collectivités territoriales et des associations sera particulièrement recherché, notamment dans tous les cas où leurs interventions, traditionnellement importantes, constituent un apport très apprécié.

L'aide aux devoirs et aux leçons pourra être assurée par des enseignants volontaires avec le renfort, si nécessaire, des assistants pédagogiques ou des assistants d'éducation. Les études dirigées pour les élèves de 6ème seront assurées de préférence par des enseignants volontaires.

L'animation des activités de sport et de pratique artistique et culturelle pourra, selon les situations, être assurée par des enseignants volontaires ou des intervenants extérieurs, ainsi que par des assistants d'éducation si elles se déroulent dans l'établissement.

Les enseignants volontaires qui participeront à l'accompagnement éducatif percevront une rémunération sous la forme d'heures supplémentaires effectives.

L'accompagnement éducatif devra être mis en œuvre dans l'ensemble des établissements de l'éducation prioritaire à partir de la rentrée scolaire et **au plus tard le 5 novembre 2007.**

Ce dispositif concerne les collèges de l'éducation prioritaire. Dans les réseaux "ambition- réussite", les inspecteurs d'académie-directeurs des services départementaux de l'éducation nationale pourront le mettre en œuvre dans les écoles en s'inscrivant dans les modalités d'accompagnement existantes.

Le ministre de l'éducation nationale  
Xavier DARCOS

haut de page

Ministère de l'éducation nationale et ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

## Rencontre autour de l'accompagnement éducatif

### Discours - Xavier Darcos

19/07/2007

Réunissant de nombreux acteurs de l'accompagnement éducatif, le ministre de l'éducation nationale a rappelé les engagements prioritaires que, dans la lettre de mission qu'il lui a adressée, le Président de la République lui demande de tenir :

- « - proposer des études dirigées dans l'éducation prioritaire dès la rentrée 2007 ;
- doubler la place du sport à l'école ;
- renforcer l'enseignement culturel et artistique et développer la pratique artistique. »

Seul le prononcé fait foi,

Mesdames et Messieurs,

Aujourd'hui, dans notre pays, de nombreux enfants et jeunes adolescents se retrouvent livrés à eux-mêmes en fin d'après-midi dans l'attente du retour de leurs parents. Après les cours, à l'heure du goûter, ils ne trouvent pas chez eux l'aide dont ils auraient besoin pour faire leurs devoirs et progresser.

Pendant ce temps, d'autres enfants peuvent profiter de la présence et de l'assistance de leur entourage familial ou de répétiteurs particuliers pour réviser leurs leçons et acquérir les savoirs inscrits dans les programmes scolaires.

Cette asymétrie est porteuse d'injustices. Elle est assurément contraire à l'objectif d'égalité des chances que nous poursuivons tous. Dès lors, il faut trouver les moyens d'y remédier. Il convient de repenser le temps scolaire pour répondre à l'attente des familles et aux évolutions sociales contemporaines. Il faut surtout rétablir l'équité par un effort volontariste et donner à tous nos enfants les mêmes chances de réussite.

C'est pour cette raison que je veux, ce matin, vous faire part d'une conviction profonde : la mission de l'école ne s'arrête pas après les cours. Elle ne saurait s'achever avant que chacun des élèves dont elle a la charge ait acquis les connaissances et les compétences qui lui seront nécessaires tout au long de sa vie future.

Il nous faut donc innover. Il nous faut également répondre rapidement à l'exigence d'action exprimée par les Français à l'occasion des scrutins électoraux du printemps. Dans la lettre de mission qu'il m'a adressée, le Président de la République a très nettement rappelé les engagements prioritaires sur lesquels il attend des résultats rapides. Trois pistes ont été distinctement tracées : proposer des études dirigées dans l'éducation prioritaire dès la rentrée 2007 ; doubler la place du sport à l'école ; renforcer l'enseignement culturel et artistique et développer la pratique artistique. Il me revient de progresser rapidement dans cette triple direction.

Aujourd'hui l'école doit ouvrir ses portes, après les cours, à ceux que le Président de la République a appelé les « orphelins de 16 heures ».

Elle doit les accueillir et leur offrir un accompagnement éducatif entre 16 heures et 18 heures qui favorisera leur réussite, leur épanouissement et saura réconcilier le temps de l'école avec la vie professionnelle des parents.

C'est pour conduire cette politique ambitieuse propre à assurer la réussite de tous les enfants que j'ai souhaité vous rencontrer ce matin. Les compétences, les objectifs et les domaines d'interventions des uns et des autres sont variés, mais ils sont complémentaires. Cette diversité est source d'enrichissement et vous aurez tous un rôle essentiel à jouer dans l'édification de ce service nouveau proposé à l'école. Ensemble, nous ferons en sorte qu'il soit ambitieux et efficace.

Bien sûr, je n'oublie pas que de nombreux dispositifs existent déjà localement. Mis en place par l'État, par les collectivités locales ou par des associations, ils sont souvent ingénieux et efficaces. Ils constituent un réservoir d'expériences fécondes où nous pouvons puiser des idées intéressantes et j'espère que la suite de cette réunion nous le prouvera.

Mais si l'offre existante est très riche, elle demeure malheureusement hétérogène. Elle manque parfois de lisibilité et les familles en ignorent souvent l'existence. Surtout, ces actions se juxtaposent régulièrement au travail accompli par l'école, sans que la coordination entre le temps scolaire et les activités de fin d'après-midi ne soit réellement assurée.

Je veux qu'aujourd'hui nous réfléchissions ensemble aux actions à mener pour améliorer la lisibilité de ces dispositifs, les enrichir et les multiplier, mais surtout pour rendre plus cohérente et homogène l'offre d'accompagnement éducatif. Pour que ce dispositif soit efficace, les actions que nous allons mettre en place doivent être de qualité. Elles seront proposées quatre fois par semaine, pendant une durée de deux heures après la fin des cours.

Les enfants et les adolescents qui auront choisi de rester en milieu scolaire après les cours y bénéficieront d'une aide aux devoirs sous la forme d'études dirigées, comme l'a proposé le Président de la République au cours de la campagne présidentielle. Elles pourront être conduites par des enseignants volontaires et spécialement rémunérés. Ces derniers pourront être accompagnés par des assistants, des bénévoles venus du monde associatif ou par toute autre personne intervenant déjà dans le cadre des dispositifs existants.

Les élèves auront également la possibilité d'exercer, après les cours, des activités sportives, culturelles ou artistiques.

Vous le savez, le développement de la pratique sportive à l'école est l'une des priorités du gouvernement. Le sport est nécessaire à l'épanouissement physique et intellectuel des enfants. C'est pour cette raison que j'ai souhaité accroître les horaires consacrés à l'éducation physique et sportive à l'école primaire. Dans le cadre de l'accompagnement éducatif, je veux que l'Education nationale mette à profit le créneau de fin de journée pour renforcer l'offre de sport, grâce à l'association sportive de l'établissement scolaire, mais aussi en partenariat avec les clubs locaux.

Nous devons nous attacher à créer de nouvelles relations entre les collectivités territoriales propriétaires des installations sportives, les clubs qui les utilisent et les écoles et établissements scolaires dans le but de favoriser l'accès des publics scolaires aux équipements sportifs de proximité entre 16 heures et 18 heures. Sur ce point, comme sur d'autres, j'entends, bien entendu, travailler en étroite collaboration avec Michèle Alliot-Marie, Roselyne Bachelot et Bernard Laporte.

Les élèves pourront, en outre, approfondir l'apprentissage des techniques artistiques acquises dans le cadre scolaire. Dans ces conditions, les ateliers de pratique amateur, animés par des enseignants rémunérés en heures supplémentaires ou par des partenaires extérieurs, sont appelés à se multiplier.

Ainsi, tous les élèves se verront offrir la chance de découvrir, en milieu scolaire ou périscolaire, des activités et des pratiques auxquelles ils n'auraient pas eu forcément accès dans le cadre familial.

Sur ce terrain, je souhaite vivement travailler avec Christine Albanel et les institutions qui dépendent du ministère de la culture afin d'approfondir les nombreux liens existants ou d'en susciter de nouveaux.

Proposé aux élèves sur la base du volontariat, cet accompagnement éducatif, qui comprend donc une aide aux devoirs et des activités éducatives complémentaires, sera mis en place dès la rentrée prochaine dans les collèges de l'éducation prioritaire. Le dispositif sera ensuite élargi à tous les collèges dès la rentrée 2008.

Pourquoi donner la priorité au collège ? Parce que c'est à ce niveau charnière entre l'enfance et l'adolescence que le besoin d'accompagnement éducatif se fait le plus sentir. Mais l'offre d'accompagnement éducatif a vocation à être progressivement élargie à l'ensemble des écoles et des établissements scolaires d'ici la rentrée 2011.

Avant que nous nous mettions collectivement au travail, je souhaite insister sur un point qui me paraît essentiel. L'accompagnement éducatif tel que je le conçois n'a pas pour fonction de détruire ce qui existe déjà. Il s'apparente plutôt à un cadre de mutualisation et de mise en cohérence des initiatives en place. Ainsi, les partenariats noués avec les collectivités territoriales et les élus locaux, avec les associations complémentaires, les bénévoles, les étudiants ou encore les actions variées proposées par les autres services de l'État gagneront en cohérence, en lisibilité et en efficacité.

Pour donner sa pleine mesure à un accompagnement éducatif renouvelé, j'entends renforcer l'autonomie des établissements, tout en respectant, bien entendu, le caractère national des programmes d'enseignement. Les personnels d'encadrement auront alors la possibilité et la responsabilité d'inventer des projets pédagogiques ambitieux et originaux, adaptés aux publics spécifiques qu'ils accueillent. Le projet pédagogique permettra de mettre l'accent sur tel ou tel aspect du dispositif d'accompagnement éducatif et ainsi de renforcer l'attractivité des établissements.

Je n'ignore pas les difficultés qui ne manqueront pas de survenir. Je sais bien que la mise en place du dispositif d'accompagnement éducatif pose des problèmes spécifiques en milieu rural et qu'elle en pose d'autres, non moins importants, en milieu urbain ou périurbain.

Pour autant, je fais confiance aux partenaires, à l'ensemble des acteurs réunis autour de cette table pour les surmonter. L'avenir de nos élèves est en jeu et je ne doute pas que nous trouverons des solutions qui puissent être acceptées par chacun d'entre vous.

Au moment où nous allons fixer le calendrier de suivi du dispositif d'accompagnement éducatif, je tiens à rappeler la responsabilité qui est la nôtre. L'égalité des chances est un principe fondateur du pacte républicain. Il nous appartient de lui redonner du sens, de faire en sorte que l'école soit le lieu où elle cesse d'être un slogan pour se traduire en actes. C'est un objectif que nous pouvons partager car il en va de la réussite de tous nos enfants.

Je vous propose d'ores et déjà de fixer une nouvelle réunion après les vacances d'automne.

Ce sera l'occasion de faire un premier bilan des actions entreprises et d'engager une réflexion sur la suite qui pourra être donnée à ce mouvement.

Je vous remercie.

Mise à jour : août 2007